

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Étaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIAN Besançon : M. Eric LAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, JS. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUS, Y. POUJET, T. MORTON, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005077

Rapport n°7.6 - Projet de Grande bibliothèque – Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération - Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

**Projet de Grande bibliothèque –
Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération -
Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Grande Bibliothèque »	Montant du budget 2019 : 3 650 000 € Montant de l'opération : 5 190 000 € (Dont 840 000 € en 2019)

Résumé :

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des études préalable à la construction de la future Grande bibliothèque, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté. Dans ce cadre, a été lancé un concours de maîtrise d'œuvre qui s'est déroulé au cours de cette année 2019. Une négociation a ensuite été menée avec le candidat lauréat.

Il est proposé de procéder au choix du lauréat et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement constitué autour de l'agence GUEDOT (mandataire), portant sur une mission complète, pour un montant de 6,23 M€ TTC et avec un coût des travaux fixé à hauteur de 29,5 M€ HT (valeur 2019).

Le budget de l'opération est également réévalué à hauteur de 58,5 à 59 M€ TDC pour l'ensemble de l'opération couvrant à la fois la bibliothèque d'agglomération et la bibliothèque universitaire.

I. Rappel du contexte de l'opération

Lors de ses séances des 24 mai et 12 octobre 2018, le Conseil Communautaire a successivement déclaré d'intérêt communautaire l'opération de la future Grande bibliothèque et décidé du lancement des études correspondantes, entre autre par l'intermédiaire d'un concours de maîtrise d'œuvre.

La future Grande bibliothèque regroupera la bibliothèque d'agglomération et la bibliothèque universitaire de Lettres et Sciences Humaines. Elle sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage conjointe de Grand Besançon Métropole et de l'Université. L'Etat, via les Ministères de la Culture et celui de l'Enseignement Supérieur, est également impliqué dans la conception de la Grande Bibliothèque et son financement.

Les plans de financement des études préalables, comprenant les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au niveau avant-projet détaillé, et des travaux préparatoires (dont les démolitions et l'archéologie préventive) sont finalisés et permettent donc d'engager les marchés correspondants.

II. Déroulement du concours de maîtrise d'œuvre

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé le 8 janvier dernier (avis de concours). Le jury s'est réuni le 1^{er} mars pour sélectionner 5 candidats parmi les 137 candidatures reçues. Il s'agissait des groupements constitués autour des architectes suivants :

<i>Architecte mandataire</i>	<i>Architecte associé</i>
CANAL Architecture	TERRITOIRES
STANTON WILLIAMS	ARCHI+TECH et PRONADOS
Pascale GUEDOT	Architectures Amiot Lombard
Dominique LYON	
A SCARANELLO	Atelier Lion Associés

Ces 5 équipes ont ensuite travaillé à l'élaboration de leurs offres qu'elles ont remises le 12 juillet.

La commission technique a procédé à une analyse des 5 offres qui a été transmise aux membres du jury. Celui-ci s'est réuni le 27 septembre et a classé les offres dans l'ordre suivant :

<i>Projet de l'équipe :</i>	<i>Classement</i>
CANAL Architecture	3 ^{ième}
STANTON WILLIAMS	2 nd
Pascale GUEDOT	1 ^{er}
Dominique LYON	4 ^{ième}
A SCARANELLO	5 ^{ième}

Le jury a salué la qualité de l'ensemble des projets proposés. Toutefois, celui de l'équipe de Pascale GUEDOT s'est en effet assez bien démarqué des autres en particulier du fait des qualités suivantes :

- Sur le plan de l'architecture et de l'insertion urbaine ont été appréciés : les façades et l'alliance des deux matériaux qui amorcent la transition du quartier et des nouveaux bâtiments à venir, le parvis en partie abrité par un porte-à-faux et assez généreux, les atriums et les espaces intérieurs chaleureux et lumineux mêlant le bois à la pierre au sein de vastes plateaux. C'est également un projet qui tient bien compte du patrimoine et réalise une bonne fusion entre la partie neuve et le bâtiment St Bernard.
- En ce qui concerne la fonctionnalité, c'est le seul projet qui réussit réellement à répondre aux enjeux novateurs du programme, c'est-à-dire de réunir la bibliothèque d'agglomération et la bibliothèque universitaire en un même lieu tout en leur permettant de fonctionner indépendamment avec leurs spécificités. Il présente un bon fonctionnement général tant des espaces mutualisés et partagés que des parties bibliothèque d'agglomération et bibliothèque universitaire, l'agencement des lieux et les liaisons sont efficaces et organisent à la fois la cohérence et la possibilité d'ouvertures séparées.
- Sur le plan technique, bien que présentant quelques spécificités, il n'apparaît pas plus délicat à construire que les projets concurrents.
- Economiquement, les 5 projets affichaient des estimations du coût travaux entre 28 et 30,8 M€ et le projet lauréat se situait au milieu, avec un coût estimatif de 29,4 M€.

La fiche de présentation qui figure en annexe au rapport donne un descriptif du projet lauréat.

III. Négociation du marché de maîtrise d'œuvre

La négociation a pour but la finalisation d'un contrat exposant clairement les objectifs à atteindre et les engagements du maître d'œuvre comme du maître d'ouvrage, ce qui doit permettre ensuite un déroulement le moins heurté possible des études, des travaux et donc de l'opération. Elle a porté sur les aspects suivants :

- Les possibilités d'amélioration et d'optimisation du projet en ce qui concerne la fonctionnalité, l'architecture (matériaux, surfaces et formes) et les dispositions techniques et constructives (structure du gros œuvre, énergie, contrôle des espaces de stockage).
- Le contenu des missions et l'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Le coût d'objectif des travaux à respecter.
- Le forfait de rémunération du maître d'œuvre (montant du marché).
- Les conditions de fixation du forfait définitif de rémunération (au niveau APD), de reprises des études ou d'application des pénalités en cas de dépassement du coût objectif ou du coût travaux.
- Les taux de tolérance « études » et « travaux ».
- La classification des travaux supplémentaires ou modificatifs et la manière de les prendre en compte dans le respect des objectifs contractuels (demande du maître d'ouvrage, imprévisible, manquement du maître d'œuvre).

IV. Le marché de maîtrise d'œuvre

Le marché qu'il est vous est ainsi proposé d'attribuer et d'autoriser à signer présente les caractéristiques suivantes :

- Le titulaire est le groupement constitué ainsi :

Mandataire :	Pascale GUEDOT Architecture
Architecte associé :	Architectures AMIOT LOMBARD
BE Structure :	IGB
BE Fluides :	Louis CHOULET
Economiste :	ECB
Acousticien :	AIDA

- Le montant du marché : 5,19 M€ HT, soit 6,23 M€ TTC (valeur 2019).
- Le marché concerne une mission de base complète de maîtrise d'œuvre, avec engagement du respect du programme (fonctionnalité), des objectifs techniques (qualité environnementale notamment) et du coût travaux.
- Le coût objectif des travaux : 29,5 M€ HT (valeur 2019)
- Les taux de tolérance : 3 % en phase études et 2 % en phase chantier.

V. Budget et financement de l'opération

Le coût prévisionnel de l'opération acté jusqu'à présent est de 51,93 M€ TDC.

Il est à réviser à hauteur de 58,5 à 59 M€, en tenant compte des principaux éléments suivants :

- Les incertitudes encore significatives portent sur les postes « fouilles archéologiques », « mobilier et équipement », « foncier complémentaire » et « aléas et imprévus ».
- La différence avec le coût prévisionnel actuel provient principalement des écarts suivants :
 - ✓ Sur les travaux préparatoires.
 - ✓ Sur l'estimation des révisions de prix travaux.
 - ✓ Sur les primes concours supplémentaires.
 - ✓ Du fait de la sous-estimation de la rémunération du maître d'œuvre.
 - ✓ Avec le coût travaux.

Sur la base des apports actuellement prévus par les différents partenaires, le plan de financement reste donc à boucler par la recherche d'économies et d'optimisations sur le projet ainsi que par des financements supplémentaires auprès de nos partenaires, notamment dans le cadre du futur CPER.

Le calendrier prévisionnel de l'opération n'est pas remis en cause et prévoit toujours une livraison des travaux fin 2024 pour une ouverture au public au cours du 1^{er} trimestre 2025.

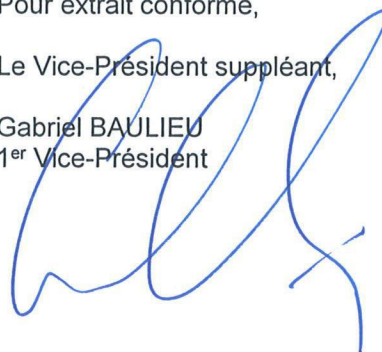
A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- choisit le groupement constitué autour de Pascale GUEDOT (mandataire) comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la Grande Bibliothèque,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence au groupement constitué autour de Pascale GUEDOT (mandataire),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement constitué autour de Pascale GUEDOT (mandataire).

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0